

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SALANS 39700

L'an deux mille vingt-cinq le 5 mars,
 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

Présents : Bailly-Maître Florian, Bôle Alexandre, Coincenot Yves, Dupuis Adrien, Garitan Marie-Françoise, Guillemain Annie, Girardot Christiane, Hego Philippe, Smagghe Philippe.

Excusés : Camburet Carine, Chevallier Jérôme, Cheviet Ghislain, Courtois Jennifer

Absents :

Secrétaire de séance : Guillemain Annie

Validation devis travaux rénovation logement communal rue des Cerisiers

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, des différents devis reçus concernant la réhabilitation du logement communal situé 2 rue des Cerisiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les devis suivants :

- devis de l'entreprise BPELEC (39700 RANS) pour un montant de 11 210,00 € HT soit 13 452,00 € TTC, qui sera chargée des travaux de rénovation de l'installation électrique ;
- devis de l'entreprise Franc Comtoise de Confort pour un montant de 6 200,00 € HT soit 6 820,00 € TTC pour le remplacement des chéneaux et du conduit de cheminée ;
- devis de l'entreprise Menuiserie Coincenot (39700 SALANS) pour un montant de 4 194,00 € HT soit 4 424,67 € TTC, concernant la pose de volets solaires avec télécommande générale.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces devis.

Adopté à l'unanimité

Plan de financement rénovation logement communal rue des Cerisiers

Dans le cadre de la réhabilitation d'un logement communal, le Conseil Municipal, après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet décide de solliciter le Département.

Le montage financier est le suivant :

Recettes prévisionnelles	HT
Fonds propres	72 615,00 €
Subvention 30 % DETR	31 121,00 €
Total	103 736,00 €

Dépenses	HT
Rénovation logement communal	103 736,00 €
Total	103 736,00 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches de demandes de subventions auprès des services du Département.

Adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Création d'emploi rédacteur territorial

Compte tenu des dispositions du décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 et la demande d'inscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de l'année 2025 de l'agent faisant fonction de secrétaire générale de mairie, il convient de modifier l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de rédacteur à temps non complet, à raison de 17h30/35° à compter du 1^{er} avril 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité social territorial réuni le 13 février 2025,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,

- de modifier comme suit le tableau des emplois à compter du 01/04/2025 :

Filière : administrative

Grade : Rédacteur- nouvel effectif 1

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Recrutement d'agent contractuel de remplacement

L'assemblée délibérante ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

- De charger Monsieur le maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Adopté à l'unanimité

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Questions diverses

- La fréquence de ramassage des bacs Ordures Ménagère et des bacs Tri va être modifiée à compter du 31 mars 2025.

Cette modification a pour objectif :

- Adapter la collecte des déchets aux évolutions positives des besoins des usagers,
- Réduire les déchets à l'incinération en incitant au tri,
- Réduire l'impact carbone.

Des calendriers de collecte seront distribués, par l'intermédiaire du SICTOM, dans les boîtes à lettres des habitants de la commune.

- Une conférence, présentée par Jean-Louis Clade, aura lieu le dimanche 13 avril à la salle des fêtes.

Cette conférence aura pour thème "Les anciens métiers".

L'entrée est gratuite.

Le Maire,
Philippe SMAGGHE

